



Droit sur terrain non constructible

Par **jean marc**, le **17/02/2011** à **15:49**

Bonjour,

j'ai un terrain non constructible en zone ND. sur le certificat d'urbanisme il a dit ,le pouvoir de l'installation d'un raccordement au réseau public d'assainissement est possible ainsi que la participation de la commune. Poudriez vous me dire si je me trempe. Merci de votre réponse.

Bien à vous